

Conditions Générales de Vente

Stages de Voile



Accueil :

Avant de déposer leurs enfants mineurs au club, les parents sont tenus :

- de s'assurer qu'un responsable est bien présent pour les accueillir.
- de s'assurer que la séance a bien lieu (en fonction des conditions météorologiques)
- de se renseigner sur l'heure de fin des activités afin de récupérer leurs enfants

Les Stages de voile (catamaran et planche à voile)

D'une durée de 5 demi-journées, ils se déroulent sous la responsabilité d'un moniteur diplômé et regroupent jusqu'à 12 stagiaires.

L'adhésion et la licence sont obligatoires. Les horaires indiqués correspondent au temps de prise en charge (équipement, préparation du matériel et pratique).

Modifications de réservation

A) De votre fait

Les modifications de réservation ne sont pas facturées.

Aucune modification ne sera acceptée dans un délai inférieur à 15 jours précédant votre stage.

B) Du fait du CNC

Pour diverses raisons, il peut vous être proposé un autre stage que celui auquel vous êtes inscrit. Vous êtes libre de ne pas accepter.

Les réductions pour les stages de voile

5 % à partir du 2ème stage de la même année ou de la 2ème personne de la même famille

10 % à partir du 3ème stage de la même année ou de la 3ème personne de la même famille

Ces réductions ne s'étendent pas aux cousins et sont accordées sur le prix du stage (hors adhésion et hors licence).

Règlements

Le Club Nautique de Coutainville accepte les règlements par chèque bancaire, chèques vacances, espèces ou carte bancaire.

Une facture doit vous être proposée lors du solde de vos activités.

Le versement total du coût des prestations doit être effectué au plus tard le second jour du stage.

L'inscription

Un formulaire d'inscription correspondant à votre activité vous sera transmis.

Merci de le remplir lisiblement.

Votre stage ne sera définitivement réservé qu'à la réception de votre fiche dûment remplie et d'un acompte forfaitaire de 30%.

Annulation

A) De votre fait

Les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des conditions météorologiques qui ne vous conviendraient pas (trop de vent, pas assez de vent....) ne donneront lieu à aucun report ou remboursement.

Annulation de votre fait, dans un délai précédent le stage de:

- 1) plus de 15 jours, nous facturons 31€ de frais de dossier (licence et adhésion)
- 2) 8 à 14 jours, nous facturons 20% du prix du stage (hors licence et adhésion) + 31 € frais de dossier
- 3) moins de 8 jours, nous facturons 50 % du prix du stage (hors licence et adhésion) + 31 € frais de dossier

Sans annulation préalable, la totalité de la réservation vous sera facturée.

Un certificat médical de contre-indication à la pratique des activités nautique délivré par un médecin peut donner lieu à un remboursement complet.

B) Du fait du CNC

La Direction se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de participants. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées. Une à deux séances de voile pourront être annulées, si l'encadrement juge les conditions météorologiques défavorables.

Déroulement:

1er jour d'annulation : prise en charge à terre (matelotage, théorie, météorologie)

2nd jour d'annulation : pas de prise en charge et report de la séance au samedi

3ème jour d'annulation : pas de prise en charge ni report ni remboursement

Au-delà : Un remboursement partiel, un avoir ou une activité de remplacement vous sera proposé.

Assurance

La licence enseignement est obligatoire et couvre les risques pendant les activités (MMA)

Tous les adhérents de l'association CNC affiliée à la FFV sont dans l'obligation selon l'article 51 du règlement intérieur de la FFV d'être licenciés.

Divers

Le CNC décline toute responsabilité quant à la perte ou le vol d'objets personnels (lunettes, téléphone, matériel électronique, montres, bijoux...) aussi bien en navigation que dans les locaux.

Conditions Générales de Vente

Prestations ponctuelles

Définition

Les séances encadrées de Stand Up Paddle, marche aquatique et trimaran sont définies comme prestations ponctuelles. Elles ne donnent pas lieu à une adhésion.

Les séances de char à voile sont des séances ponctuelles donnant lieu à une adhésion définie comme suit :

1^{ère} séance à 12€ + 20€ d'adhésion, les séances suivantes sont au tarif de 32€

Les temps indiqués correspondent au temps de prise en charge et non au temps réel de pratique.

Modifications de réservation

A) De votre fait

Les modifications de réservation ne sont pas facturées.

B) Du fait du CNC

Pour diverses raisons, il peut vous être proposé une autre séance que celle à laquelle vous êtes inscrit. Vous êtes libre de ne pas accepter.

>Les réductions

Au-delà de 6 personnes pour l'activité char à voile un tarif préférentiel vous sera proposé.

>Règlements

Le Club Nautique de Coutainville accepte les règlements par chèque bancaire, chèques vacances, espèces ou carte bancaire. Une facture vous sera proposée lors du solde de vos activités.

> L'inscription

Un formulaire d'inscription correspondant à votre activité vous sera transmis.

Merci de le remplir lisiblement.

Annulation

A) De votre fait

Les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des conditions météorologiques qui ne vous conviendraient pas (trop de vent, pas assez de vent....) ne donneront lieu à aucun report ou remboursement.

Sans annulation préalable, la totalité de la réservation vous sera facturée.

Un certificat médical de contre-indication à la pratique des activités nautiques ou véliques délivré par un médecin peut donner lieu à un remboursement complet.

B) Du fait du CNC

Dans le cas de conditions météo défavorables (trop ou pas de vent), la direction se réserve le droit d'annuler les séances. Dans ce cas, la prestation n'est pas facturée et un report à une date ultérieure vous sera proposé.

Toute séance de char à voile commencée est facturée :

5€ si elle dure moins 30 minutes

15 € si elle dure entre 30 minutes et 1h

En totalité si elle dure plus de 1h.

> Assurance

La licence char à voile est obligatoire et offerte, elle couvre les risques pendant les activités (AXA)

> Divers

Le CNC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels (lunettes, téléphone, matériel électronique, montres, bijoux...) aussi bien pendant la pratique que dans les locaux.